

**DECISION N° 26-145-DIF
PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

LE MAIRE DE LA VILLE D'OVERNAI

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-23 ;
- VU** la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 070/03/2026 du 14 avril 2026 statuant sur la mise en œuvre des délégations permanentes d'attribution au Maire, pour la durée de son mandat ;

CONSIDERANT que la Ville d'Obernai a décidé d'accueillir un Food-Truck au sein du Domaine de la Léonardsau, qui est un lieu excentré et isolé, afin de permettre aux visiteurs du Château et du Parc de bénéficier d'un service de restauration ;

DECIDE

Article 1 – objet :

Dans le cadre de l'animation du Domaine de la Léonardsau, Monsieur Jean-Michel BREGERAS, qui exploite le Food-Truck dénommé « KROK'S » sis 10 Cour de la Dime à 67190 MUTZIG, est autorisé à mettre en place un Food Truck et ses garnitures à l'extérieur du château de la Léonardsau, sur l'un des deux emplacements précisés sur le plan ci-dessous, en vue de proposer aux visiteurs du château et du parc une prestation de restauration de type rapide :



Article 2 – Planning d'occupation :

M. Jean-Michel BREGERAS a la possibilité d'installer son Food-Truck à sa convenance les jours et horaires suivants :

Jours	Horaires
Mercredi 02/09/2026	De 14h00 et 17h30
Dimanche 06/09/2026	

Article 3 - Disposition financières :

Selon la délibération en vigueur du Conseil municipal du 23/06/2026 fixant la tarification des services publics au sein de la Ville d'Obernai, le Preneur s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public correspondant à un montant forfaitaire de **30 euros par jour**

Article 4 – Autres dispositions :

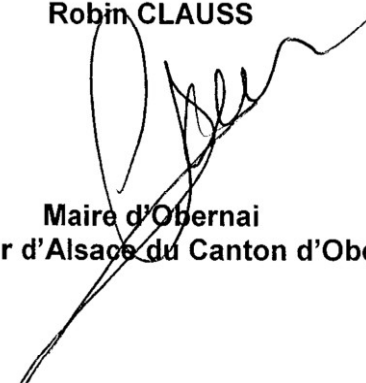
Toutes les autres dispositions figurent au sein de la convention d'occupation précaire signée à cet effet.

Fait à Obernai, le 17 août 2026.

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du

19 AOÛT 2026

Robin CLAUSS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Robin Clauss', written over the printed name and title.

**Maire d'Obernai
Conseiller d'Alsace du Canton d'Obernai**